



DEUR/DCPF/GDI
CC/KP – 20.097

Poissy, le 04 juin 2020

Mesdames, Messieurs les Réparateurs Agréés Non DVN

E/C : M. Guillaume COUZY
Mme et MM. les Directeurs Régionaux
Mmes et MM. les Resp. Régionaux Pièces et Services
MM. les Resp. Activité Agents
M. Jacques-Edouard DAUBRESSE
M. Benoit PICANDET
Mme Mélanie DINE RENAUD
M. Pierre-Yves PAILLAT
M. Stanislas NADAILLAC

Objet : AMENAGEMENTS MISE A LA NIM ET AUX NORMES ELECTRIFICATION

Madame, Monsieur, Cher(e) Réparateur Agréé,

Le contexte exceptionnel créé par la crise COVID 19 et notre souhait d'accompagner au mieux les réseaux, nous amènent à adapter certains paramètres de la mise à l'image de Marque et de l'équipement en bornes de recharge du Réseau de Réparateurs Agréés Apporteurs d'Affaires PEUGEOT.

Nous nous invitons à prendre connaissance des assouplissements suivants, décidés après concertation avec le GAAP.

IMAGE DE MARQUE :

Le planning de mise à l'image de Marque prévoyait que les AA1 et AA2 aient terminé fin 2020 au plus tard, les AA3 et AA4 fin 2021. Nous avons décidé d'aligner l'ensemble du réseau sur l'échéance ultime de fin 2021, tout en rappelant l'enjeu crucial que représente l'homogénéité de représentation de la Marque sur l'ensemble du territoire.

EQUIPEMENT BORNES DE RECHARGE :

Nous vous rappelons en préambule les enjeux :

- Il s'agit d'une transformation induite par la réglementation européenne.
- Le développement du parc LEV est exponentiel, et les récentes mesures gouvernementales d'incitation vont en constituer un accélérateur supplémentaire puissant.
- L'électrification de nos gammes constitue une priorité stratégique pour PSA.
- La certification pour la maintenance des LEV va constituer une obligation contractuelle pour chaque Réparateur Agréé Peugeot, et les bornes de recharge font dorénavant partie de l'outillage obligatoire, au même titre que les outils de diagnostic par exemple.

Nous confirmons cependant les aménagements suivants :

1/ Equipement bornes minimal :

- ⇒ Pour une certification de niveau 1, **et afin de tenir compte de leur potentiel de marché plus limité à ce stade, les AA3 et AA4 pourront installer une seule borne double à l'atelier**, en lieu et place d'une borne extérieure sur le parking clients et VD, et une borne à l'atelier.

Toutefois, compte tenu du fort et inexorable engouement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, notre préconisation reste l'installation de deux bornes distinctes.

2/ Délais de mise en service :

- ⇒ Afin de tenir compte de la période de confinement, l'échéance est reportée, pour tous les RA Peugeot Non DVN **de fin juin à fin septembre 2020.**

Nous vous demandons néanmoins de ne pas tarder à vous engager, car l'installation des bornes pourra nécessiter une augmentation de la puissance électrique délivrée, et exiger l'appel aux services d'ENEDIS dont les délais peuvent aller jusqu' à 6 mois.

Nous vous remercions à nouveau pour l'attention particulière que vous voudrez bien accorder à ces programmes d'importance majeure, et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Cher(e) Réparateur Agréé, l'expression de nos salutations distinguées.



Christophe CIVEL

Gestion-Développement-Investissements Réseaux